

Le guide pas à pas de votre gestion de dossier :

1. Contactez l'agence au 02.43.64.33.02 ou via sur notre site pour prendre rendez-vous pour une visite technique
2. Visite technique, échange sur votre projet et établissement du devis (préparez votre dernier avis d'imposition)
3. Pour les dossiers MaPrimeRénov :
 - A) Compléter le CERFA « Mandat » avec le Technicien Conseil et créer votre compte sur MaPrimeRénov'.
Bien conserver vos identifiants.
Attention monter votre dossier au même nom que celui du CEE.
 - B) SAIBOT se charge de déposer votre dossier complet sur le site MaPrimerénov' et de la correspondance avec MaPrimerénov en cas de pièces manquantes (vous devez pour cela désigner SAIBOT en tant que mandataire administratif au minimum / ou mixte)
4. Gestion administrative du dossier CEE par SAIBOT
5. Fin du délai de rétractation
6. Réception de la notification d'accord de l'instructeur MaPrimeRénov
7. Définition de la date de chantier et validation des derniers détails techniques par téléphone, avec le Responsable Planning
8. Paiement de l'acompte des travaux (30%) par virement ou chèque
9. Intervention technique
⚠ Attention assurez-vous qu'il s'agisse bien de SAIBOT !
10. Réception de chantier et signatures des documents
11. Émission de la facture (à conserver avec l'ensemble du dossier : devis et cadre de contribution)
12. Règlement du solde de la facture
13. Dépôt des documents CEE et MaPrimRénov (si mandat administratif ou mixte) par SAIBOT aux organismes
14. Audits de contrôle de réalisation de chantiers aléatoires possibles (vous êtes tenus de les accepter et de montrer les documents du dossier. Les organismes qui sont susceptibles de vous contacter sont :
 - ✓ DEKRA
 - ✓ ARC EN CIEL
 - ✓ VERITAS
 - ✓ ELITE INSPECTION
 - ✓ QUALICONSULT
 - ✓ CONSUEL

Attention, soyez vigilant si le nom n'apparaît pas dans cette liste, demander leur numéro de téléphone et numéro de la facture.